

DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ POUR LA DIGNITÉ

INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE ET LES PAYS ARABES

11-14 novembre à Accra, Ghana



Résolution 1

Afrique et Pays arabes Programme d'action régional 2026-2030

14 NOVEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION.....	3
A. Présentation	3
B. À propos de la Région Afrique et Pays arabes de l'Internationale des Services Publics ..	3
C. La région que nous voulons : exiger des Services Publics de Qualité pour la Dignité	4
II. RENFORCER LE POUVOIR POUR CRÉER LA RÉGION QUE NOUS VOULONS	6
A. Introduction.....	6
B. Se syndiquer pour se développer et ré-affirmer le pouvoir des travailleur.euses	6
C. Syndicats et droits des travailleurs.euses	7
D. Renforcer les réseaux pour accroître le pouvoir sectoriel.....	8
E. Mobiliser l'influence – pour des Services Publics de Qualité pour la dignité	9
III. UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE JUSTE	11
A. Introduction.....	11
B. Justice fiscale : récupérer les richesses volées	11
C. Dette publique : mettre fin à l'austérité, donner la priorité à une vie digne	12
D. Justice commerciale : résister aux accords abusifs	13
E. Lutter pour des services publics de qualité et contre la privatisation.....	14
F. La justice climatique maintenant.....	15
G. Protection sociale universelle	16
IV. RESPECT ET DIGNITÉ POUR TOUS ET TOUTES	18
A. Introduction.....	18
B. Justice de genre.....	18
C. Autonomisation des jeunes travailleurs.euses	19
D. Droits des migrant.e.s, des réfugié.e.s et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)	20
E. Inclusion des travailleurs.euses en situation de handicap	21
V. SOLIDARITÉ ET FONDS DE SOLIDARITÉ.....	23
A. Introduction.....	23
B. Le Fonds de solidarité de l'ISP	23

I. INTRODUCTION

A. Présentation

Adopté par la Conférence régionale de l'ISP pour la région Afrique et Pays arabes (AFRECON), le Programme d'action régional (PAR) 2026-2030 est une feuille de route audacieuse pour lutter contre l'exploitation systémique, le pouvoir des entreprises, l'austérité et la privatisation, tout en promouvant des services publics de qualité comme fondement de la dignité, de l'équité et de la démocratie. Le Programme répond à un contexte caractérisé par des flux financiers illicites de près de 90 milliards de dollars provenant d'Afrique et de 50 à 80 milliards de dollars provenant de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) chaque année, qui exacerbent les inégalités, le chômage, l'injustice entre les genres, les conflits, les migrations forcées et les urgences climatiques. Le Programme définit une vision pour une région où la gouvernance démocratique est florissante, où les travailleur.euses ont un pouvoir collectif, où la richesse est répartie équitablement et où la justice climatique n'est pas négociable.

Pour y parvenir, le Programme donne la priorité à l'organisation pour la croissance et le pouvoir des travailleur.euses, à l'influence sur les changements politiques, à la défense des droits syndicaux, à la promotion de la justice des genres, à l'autonomisation des jeunes et des travailleur.euses migrant.e.s, à la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap, à l'opposition à la privatisation et à la revendication de la justice fiscale, de la justice en matière de dette et de justice commerciale. Le Programme s'engage en faveur de l'action climatique à travers une transition juste, une protection sociale universelle et des réseaux sectoriels plus solides.

En fin de compte, ce Programme d'action fait de l'ISP en Afrique et dans les Pays arabes une force motrice de la solidarité mondiale des travailleurs.euses. Il s'oppose aux politiques néo-libérales et propose des alternatives concrètes pour un développement démocratique, durable et centré sur les personnes. Le Programme affirme que la reconquête du pouvoir sur les élites autoritaires et les entreprises et l'amplification de la voix des travailleur.euses sont essentielles pour construire la région et le monde que nous voulons : un lieu où règnent la dignité, la justice et l'accès universel à des services publics de qualité.

B. À propos de la Région Afrique et Pays arabes de l'Internationale des Services Publics

L'Internationale des services publics (ISP) est une fédération syndicale mondiale qui regroupe plus de 700 syndicats et représente plus de 30 millions de travailleur.euses dans 154 pays. L'ISP défend les droits syndicaux et les droits des travailleur.euses, plaide en faveur d'un accès universel à des services publics de qualité et donne aux travailleur.euses une voix à l'ONU, à l'OIT, à l'OMS et dans d'autres institutions mondiales et régionales. Au sein de ce mouvement mondial, la Région Afrique et Pays arabes compte plus d'un million de membres réparti.e.s dans quatre sous-régions couvrant plus de 50 pays : l'Afrique occidentale et orientale anglophone, l'Afrique francophone, l'Afrique australe et les pays arabophones.

L'Afrique et la région ANMO constituent le deuxième continent le plus vaste et le plus peuplé du monde. Elles abritent la population la plus jeune de la planète et offrent une mosaïque dynamique d'ethnies, de cultures et de langues. La région ANMO, qui détient 50% des réserves mondiales de pétrole et 45% des réserves mondiales de gaz naturel, reste essentielle à la stabilité économique. Pourtant, ces deux régions sont enchaînées par une exploitation systémique. Les multinationales et les sociétés transnationales, souvent aidées par les institutions financières internationales (IFI),

siphonnent les richesses par le biais d'une multitude de mécanismes, notamment le service de la dette sans fin, l'évasion fiscale, le transfert des bénéfices et les accords commerciaux déséquilibrés. Les conditions injustes imposées par les puissances du Nord global et des institutions telles que le FMI et la Banque mondiale ont imposé l'austérité, privatisé les biens publics et piégé les nations dans des cycles d'endettement, détournant chaque année 88,6 milliards de dollars de l'Afrique et 50 à 80 milliards de dollars de la région ANMO vers des flux financiers illicites.

Ce pillage renforce les inégalités : 70% des femmes africaines occupent des emplois informels et précaires sans protection sociale, tandis que la privatisation des soins de santé et de l'éducation exclut les communautés marginalisées. Le chômage des jeunes dans la région ANMO (30%) et en Afrique (60% des moins de 35 ans) alimente les migrations massives, privant la région de travailleur.euses qualifié.e.s comme les infirmier.e.s et les enseignant.e.s. Parallèlement, les conflits et les catastrophes climatiques, exacerbés par l'extraction des combustibles fossiles par les entreprises, déplacent des millions de personnes, les femmes et les filles supportant 80% de la charge des soins liés au climat. L'insécurité, du terrorisme à la répression autoritaire, réduit au silence la dissidence et sape les services publics. Les travailleur.euses et leurs syndicats bravent les représailles pour défendre leurs droits, s'organiser et exiger des comptes.

Des conflits dévastateurs, le terrorisme et des régimes oppressifs ravagent le paysage politique en Afrique et dans le monde arabe. La République démocratique du Congo et le Soudan sont confrontés à des crises humanitaires catastrophiques, tandis que le Liban, la Syrie et le Yémen sont plongés dans des troubles qui nécessitent une aide d'urgence.

En Palestine, l'occupation brutale et les bombardements incessants de Gaza par Israël constituent de graves violations du droit international. Les frappes incessantes ont décimé la vie quotidienne, détruisant des maisons, des hôpitaux et des infrastructures vitales. Alors que l'indignation mondiale contre le gouvernement Netanyahu s'intensifie, la réponse militaire disproportionnée d'Israël entraîne des pertes civiles indiscriminées, touchant particulièrement les femmes et les enfants. Cette situation dépasse le cadre de la guerre, il s'agit d'une campagne d'extermination. Pourtant, les travailleur.euses de la santé et des services publics luttent courageusement pour préserver le dernier soupçon de dignité des survivant.e.s.

C. La région que nous voulons : exiger des Services Publics de Qualité pour la Dignité

La région envisage un avenir où règnent la gouvernance démocratique, le pouvoir collectif des travailleur.euses, la justice de genre et soient garantis :

1. La fourniture de services publics de qualité qui favorisent une vie digne pour tous.tes, notamment des soins de santé, l'éducation, l'énergie, l'eau et l'assainissement pour tous.tes, fournis par des institutions bien financées, inclusives et exemptes de privatisation et d'emprise des entreprises. Des services publics locaux de qualité, tels que les services de gestion des déchets, les soins à la personne, le logement public et social, les travaux publics d'urgence et la gestion des espaces verts, sont également essentiels pour une vie digne.
2. La souveraineté économique : la richesse doit être répartie équitablement, les multinationales et les institutions financières internationales étant tenues de payer des impôts équitables, il faut annuler les dettes iniques et imposer le respect des normes du travail et environnementales. L'aide financière internationale ne doit pas obérer davantage les pays.
3. Des démocraties inclusives qui s'épanouissent sous des gouvernements transparents qui favorisent le leadership des femmes, la participation des jeunes et la prise de décision collaborative.

4. La justice climatique, qui n'est pas négociable : les infrastructures publiques doivent être résilientes, la transition vers les énergies renouvelables doit préserver l'énergie en tant que bien public et protéger les travailleur.euses, et les femmes doivent être impliquées dans la gestion des catastrophes.
5. Le droit de se syndiquer, avec des syndicats habilités à garantir des lieux de travail sûrs, des salaires décents et des droits pour chacun.e.
6. Le pouvoir de créer des espaces propices à des discussions qui jettent les bases d'une vision économique alternative qui rétablit la souveraineté économique, donne la priorité à la justice sociale et place les besoins des travailleurs.euses et des communautés au cœur de l'élaboration des politiques. Cette vision remet en question la domination du capitalisme néo-libéral et de ses institutions, telles que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, ainsi que leurs alliés.
7. Renforcer les structures nationales, sous-régionales et régionales de l'ISP dans la région par l'éducation, la formation et la solidarité internationale. Cela nous permettra de mener les ripostes nécessaires et de promouvoir les bonnes alternatives politiques.

II. RENFORCER LE POUVOIR POUR CRÉER LA RÉGION QUE NOUS VOULONS

A. Introduction

La force d'un syndicat réside dans ses membres, qui constituent le fondement des négociations collectives, de l'influence politique et de la dignité sur le lieu de travail. Pourtant, dans toute l'Afrique et les Pays arabes, la privatisation, la législation antisyndicale et l'austérité ont érodé les protections, laissant des millions de travailleurs.euses du service public dans l'insécurité professionnelle. Le non-paiement des salaires, les retards de paiement et la précarisation du travail compromettent les moyens de subsistance, tandis que les gouvernements s'allient aux entreprises pour réprimer la dissidence.

L'axe entreprises-États prospère sur la division. Nous reprendrons le pouvoir en nous organisant sans relâche, en mobilisant de manière créative et en plaçant au centre les personnes les plus marginalisées : les femmes, les jeunes, les migrant.e.s et les travailleurs.euses informel.le.s. Notre vision est inébranlable : une région où des services publics de qualité garantissent la dignité pour tous.tes et où les syndicats sont à l'avant-garde de la démocratie au service du peuple.

Dans le contexte de la région, les droits syndicaux ont été confrontés à des obstacles spécifiques. En Égypte, Algérie et en Jordanie, les autorités en place ont recours à des mesures répressives pour limiter l'action syndicale. En effet, des législations anti-syndicales ont été mises en place, criminalisant l'adhésion à une organisation syndicale et entraînant des arrestations arbitraires. Ces actions s'inscrivent dans un discours plus large de « sécurité » nationale, qui est souvent invoqué pour justifier ces pratiques. Dans le cadre de la législation nationale, les travailleurs.euses du secteur public se trouvent dans une situation où leur reconnaissance en tant que syndicats est soit absente, soit entravée par des mesures strictes ayant pour objectif d'empêcher la reconnaissance légale de ces syndicats. Dans le cadre des violations des normes établies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) 28 pays d'Afrique et de la région MENA restreignent la négociation collective pour les fonctionnaires, violent ainsi les Conventions 87 et 98 de l'OIT. La collusion entre les entreprises et l'État constitue un enjeu majeur dans le contexte contemporain. Les modèles généralisés d'externalisation et de digitalisation ont des répercussions significatives sur les travailleurs.euses. Non seulement ces modèles privent les travailleurs.euses de leur représentation syndicale, mais ils renforcent également l'exploitation systématique. De plus, ils offrent des services publics de qualité médiocre et compromettent la propriété des données publiques.

B. Se syndiquer pour se développer et ré-affirmer le pouvoir des travailleur.euses

La région a mené une enquête afin d'identifier les priorités des affiliés, y compris leurs besoins en matière de syndicalisation. Sur 164 affiliés, 96 ont communiqué des informations sur leurs priorités et leurs besoins en matière de développement. Sur la base de ces réponses, une stratégie régionale de syndicalisation et de développement a été élaborée.

Cette stratégie définit un modèle de syndicalisation conçu pour doter les responsables des syndicats affiliés des outils, des stratégies et des tactiques nécessaires à un recrutement et à une syndicalisation efficaces. Ce modèle ne se concentre plus sur la syndicalisation selon un modèle de services, mais sur le renforcement du pouvoir des travailleur.euses pour favoriser le changement. Ce projet vise à accroître les efforts de syndicalisation, avec un focus particulier sur les services publics

privatisés. Dans le cadre de la stratégie régionale, des initiatives sont actuellement mises en œuvre dans plusieurs pays de la région.

Pour faire avancer ces efforts, les affiliés s'engagent notamment à :

1. Travailler avec le secrétariat régional pour mettre en œuvre la stratégie de syndicalisation et de croissance pour 2026-2030, qui vise à renforcer le pouvoir et l'influence sur le lieu de travail et dans les sphères politiques.
2. Veiller à ce que les activités des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux renforcent les stratégies de syndicalisation et de croissance.
3. Intégrer le recrutement des travailleurs.euses des secteurs privés et informels qui opèrent dans les domaines du secteur public, tels que la santé et la gestion des déchets, dans nos stratégies de croissance.
4. Contribuer aux efforts mondiaux visant à mobiliser tous les syndicats de personnel infirmier en tant que réseau de travailleurs.euses de la santé au sein de l'ISP, en renforçant l'influence des politiques internationales et régionales de prestations de santé pour tous.les.
5. Renforcer les réseaux de tous les travailleurs.euses des services publics de santé au sein de l'ISP.
6. Collaborer aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial pour lutter contre les régimes autoritaires et les intérêts des entreprises qui sapent les droits des travailleurs.euses à négocier collectivement, à reconnaître les syndicats du secteur public et à protéger les droits syndicaux et les militant.e.s contre la mainmise des entreprises sur les services publics.
7. Exiger la ratification des Conventions n°87 (liberté syndicale) et n°98 (négociation collective) de l'OIT et rechercher une réforme des lois et des constitutions nationales afin de les aligner sur l'esprit et l'intention de ces conventions fondamentales.
8. Rendre publics les cas de violation des droits syndicaux et appeler à une solidarité internationale en temps réel.
9. Renforcer le dialogue social et mettre en place des cadres de négociation, tels que des comités de négociation permanents, afin de négocier avec les gouvernements la protection des salaires, la sécurité sur le lieu de travail et l'égalité entre les genres.

C. Syndicats et droits des travailleurs.euses

Les syndicats restent une force formidable qui milite pour la justice sociale, le développement durable, la démocratie et la bonne gouvernance. Les pays de la région ne peuvent réaliser le Programme pour un Travail Décent sans organisations syndicales fortes, dont la survie dépend du nombre de leurs adhérent.e.s. La précarisation et l'externalisation croissantes menacent et compromettent de plus en plus le Programme pour un Travail Décent. Les violations des droits syndicaux persistent dans de nombreux pays africains et arabes. Cette situation préoccupante se poursuit dans des pays tels que l'Algérie, l'Égypte, l'Eswatini, le Mozambique, le Botswana, le Tchad, la Sierra Leone, le Niger, le Mali, la Guinée et le Burkina Faso.

Dans la sous-région arabe, les syndicats indépendants en Algérie, à Bahreïn, en Égypte, en Jordanie et en Tunisie sont soumis à diverses formes de pression de la part des autorités, qui peuvent dégénérer en répression, en particulier en Algérie et en Égypte. Cette répression syndicale comprend l'arrestation de syndicalistes, le licenciement, des accusations de terrorisme et des restrictions à leurs activités et aux élections. En outre, les syndicats indépendants sont interdits de percevoir des cotisations dans ces pays. Le gouvernement a également mis en œuvre des lois et des décrets visant les syndicats indépendants.

De nombreux pays ont encore des lois qui limitent le droit de liberté d'association et de négociation collective, en particulier pour les fonctionnaires au Liban, en Irak, en Jordanie, au Libéria et au

Mozambique. Ces restrictions violent les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La première priorité de l'ISP est de protéger les travailleurs.euses et les droits syndicaux.

Il est important de noter que les régimes autoritaires sont incompatibles avec la jouissance des droits syndicaux, comme en témoignent les régimes militaires au Burkina Faso, au Niger, en Guinée et au Mali, ainsi que la monarchie en Eswatini.

Compte tenu des violations persistantes des droits syndicaux dans notre région, nous prendrons des mesures concrètes pour défendre ces droits.

À cette fin, nous, les affiliés, décidons de :

1. Soutenir le processus de démocratisation afin de garantir la jouissance des droits syndicaux, tels que la liberté d'association et la négociation collective.
2. Défendre le droit de grève et collaborer avec les affiliés et le mouvement syndical mondial pour lutter contre toute atteinte à ce droit.
3. Promouvoir le dialogue social sous toutes ses formes et à tous les niveaux, y compris la mise en place de mécanismes bipartites et tripartites au niveau national afin de dialoguer avec les administrations locales, régionales et nationales sur les questions qui concernent les travailleurs.euses des services publics.
4. Continuer à mobiliser les membres, lancer des campagnes de solidarité et faire pression sur les gouvernements et les institutions aux niveaux national, régional et mondial.
5. Renforcer les actions de solidarité nationales, régionales et mondiales pour lutter contre les violations des droits syndicaux partout dans le monde.
6. Renforcer les systèmes de signalement efficaces afin de favoriser le respect des droits.
7. Plaider en faveur de l'amélioration progressive du cadre législatif, en commençant par la ratification et la mise en œuvre des Conventions fondamentales de l'OIT.

D. Renforcer les réseaux pour accroître le pouvoir sectoriel

Le travail sectoriel offre aux affiliés la possibilité de relever les défis sur le lieu de travail grâce à un partage d'expériences professionnelles et à une collaboration trans-frontalière. En tirant parti de leur expertise sectorielle, les syndicats peuvent adapter leurs stratégies aux contextes spécifiques des différents pays et industries. Les réseaux sectoriels sont importants pour renforcer les différents secteurs en tant que communauté cohésive de travailleurs.euses qui partagent des expériences et des défis similaires.

Les réseaux sectoriels, qui regroupent des sous-groupes au sein du secteur public, permettent l'apprentissage entre pairs, le débat politique et la conduite de négociations cohérentes avec les employeurs. Ces réseaux sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'articulent autour de programmes d'action clairs auxquels tous les membres adhèrent.

Malgré l'existence de cadres mondiaux de l'ISP pour le travail sectoriel, la mise en œuvre en Afrique et dans les Pays arabes reste inégale.

Les principaux enjeux sont les suivants :

1. Approche sectorielle fragmentée : les activités des projets manquent souvent d'une approche sectorielle, ce qui empêche de tirer parti des synergies et de l'expertise professionnelle.
2. Lacunes en matière de gouvernance : il n'existe aucun cadre commun pour le financement, la prise de décision ou la reddition de comptes, ce qui conduit à la mise en place de structures de réseau ad hoc.

3. Participation inégale : bien que la région compte cinq réseaux sectoriels actifs (santé, éducation, énergie, administration locale et municipalités), certains affiliés s'engagent plus activement que d'autres.

Pour relever ces défis, les affiliés, avec le soutien des secrétariats régionaux et mondiaux, s'engagent à :

1. Élaborer et adopter un cadre de gouvernance unifié qui sera approuvé par l'AFREC ;
2. Renforcer la collaboration entre les réseaux ;
3. Intégrer les thèmes transversaux en intégrant les questions essentielles telles que la justice fiscale, l'action climatique, les alternatives à la privatisation et les droits des migrant.e.s dans les plans de travail sectoriels ;
4. Mettre en place un réseau sectoriel sur l'eau.

E. Mobiliser l'influence – pour des Services Publics de Qualité pour la dignité

Pour projeter leur pouvoir, les travailleurs.euses doivent coordonner leur action autour de revendications claires, avec le plus grand nombre possible d'alliés. Grâce aux efforts concertés de nos affiliés, cette région a suscité des changements politiques dans plusieurs pays.

Cependant, en raison des asymétries de pouvoir et d'information, le système multilatéral continue de nuire à la région par ses politiques. Ces politiques limitent la mobilisation des ressources et la marge de manœuvre politique, avec des conséquences négatives désormais évidentes sur la qualité des services publics.

La complexité des systèmes multilatéraux, la réduction de la marge de manœuvre politique et le temps limité pour s'engager constituent des défis importants. Pour y faire face, nous devons nous engager à traiter les questions cruciales à travers des stratégies menées par des travailleurs.euses qui exigent et influencent des politiques garantissant des services publics de qualité pour la dignité.

Nous, les affiliés, sommes donc résolus, entre autres, à :

1. Travailler en étroite collaboration avec le secrétariat régional, le siège de l'ISP et les responsables sectoriel.le.s afin de renforcer les capacités des responsables syndicaux.ales de toute la région en leur fournissant les compétences et les outils nécessaires pour s'engager dans ces espaces et projeter le pouvoir nécessaire pour apporter le changement.
2. Collaborer stratégiquement avec les organismes sous-régionaux et régionaux, tels que l'UA et les RECs, ainsi qu'avec d'autres forums politiques, afin de promouvoir des politiques et des cadres qui défendent les droits du travail et garantissent des services publics de qualité. Cela permettra de faire entendre la voix des travailleurs.euses et de façonner activement le programme d'intégration régionale et les politiques économiques qui touchent le continent.
3. Adopter des approches innovantes pour garantir que nos messages et nos revendications soient entendus à travers de multiples plateformes médiatiques afin d'atteindre tous les affiliés, les mouvements syndicaux, nos alliés, les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et les décideurs politiques du monde entier.
4. Communiquer les messages de nos campagnes de manière à mettre en évidence le lien entre la fourniture de services publics de qualité et une vie digne. En fin de compte, veiller à ce que notre message dépasse le cadre du mouvement syndical et s'adresse à tous celles et ceux qui dépendent des services publics et aspirent à une gouvernance démocratique qui donne la priorité aux intérêts de la population.

5. Travailler avec des alliés non syndicaux qui partagent notre vision, à savoir les usager.e.s des services publics, le public et les gouvernements prêts à remettre en cause le pouvoir des entreprises.

III. UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE JUSTE

A. Introduction

Une économie juste est essentielle à la dignité, à l'équité et au développement durable. En Afrique et dans la région arabe, la cupidité des entreprises, le poids de la dette et les accords commerciaux abusifs continuent de perpétuer la pauvreté et les inégalités. Nous nous engageons à démanteler ces systèmes en donnant la priorité aux droits des travailleurs.euses, en promouvant la justice entre genres, en garantissant la souveraineté sur les ressources et en mettant en place des services publics de qualité pour préserver la dignité.

À long terme, notre objectif est de créer des espaces où les travailleurs.euses peuvent engager des discussions essentielles à l'élaboration d'une vision économique alternative. Cette vision donnerait la priorité à la justice sociale et à la souveraineté économique, en plaçant les besoins des travailleurs.euses et des communautés au cœur de l'élaboration des politiques.

Ces espaces permettront aux syndicats et à leurs alliés d'analyser collectivement les défaillances du système actuel, de formuler des alternatives fondées sur les expériences des travailleurs.euses et de développer des stratégies visant à renforcer les services publics, à créer des emplois décents et à démocratiser la gouvernance économique. Cette vision remet en cause la domination du capitalisme néo-libéral et des institutions qui perpétuent ses politiques, lesquelles ont renforcé l'austérité, creusé les inégalités et sapé les services publics.

B. Justice fiscale : récupérer les richesses volées

L'Afrique perd 88,6 milliards de dollars chaque année en raison des flux financiers illicites (FFI). En comparaison, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (ANMO) perd entre 50 et 80 milliards de dollars, dont 60% sont attribués aux multinationales qui se livrent à l'évasion fiscale, au transfert de bénéfices et à l'utilisation de paradis fiscaux, y compris grâce à des incitations fiscales préjudiciables. En outre, les impôts régressifs, tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), touchent de manière disproportionnée les femmes, qui consacrent 70% de leurs revenus à des biens et services essentiels.

Les recettes intérieures sont la seule source de financement durable pour les besoins de la région, qui comprennent l'éducation, les soins de santé, l'énergie, les salaires, la réduction des inégalités et de la pauvreté, la gouvernance régionale, les infrastructures et le bien-être social. Parallèlement, les réformes menées par l'OCDE profitent principalement aux pays riches, permettant aux entreprises multinationales (EMN) de transférer la charge fiscale sur les travailleurs.euses.

Au cours de la dernière décennie, les affiliés, les syndicats et les organisations de la société civile (OSC) se sont mobilisés en faveur de la justice fiscale, plaidant pour une génération équitable de revenus afin de soutenir l'éducation, les soins de santé et le développement. Des progrès ont été réalisés ; par exemple, les affiliés en Tanzanie ont proposé un cadre d'incitations fiscales visant à réduire les pertes de revenus. Parallèlement, les affiliés au Nigeria font avancer une législation visant à instaurer un impôt minimum alternatif aligné sur le taux d'imposition mondial des sociétés de l'OCDE, dans le but d'augmenter les recettes nationales. Les affiliés continueront à soutenir les revendications des pays du Sud global en faveur d'une convention fiscale des Nations unies, considérée comme une solution démocratique pour la gouvernance fiscale mondiale.

À cette fin, nous, les affiliés, nous engageons à :

1. Intégrer la campagne pour la justice fiscale dans les programmes d'éducation et de formation des syndicats ; cela impliquera l'adoption de résolutions lors des conférences nationales qui préconisent une alternative au paradigme économique actuel, en mettant l'accent sur la lutte pour la justice fiscale.
2. Collaborer avec les responsables régionaux et mondiaux de l'ISP en matière de justice fiscale afin de fournir un soutien technique et d'élaborer des documents d'orientation ; informer les affiliés et les aider dans leurs efforts de communication, de lobbying et de campagne afin d'influencer les politiques fiscales des gouvernements.
3. Plaider en faveur de la transparence dans les interactions des gouvernements avec les entreprises multinationales.
4. Lutter pour la participation des syndicats et de la société civile à la formulation et à l'élaboration des politiques fiscales nationales.
5. Élaborer un cadre régional de revendications en matière de justice fiscale afin d'orienter les campagnes nationales dans ce domaine.
6. Collaborer avec le Centre pour la responsabilité fiscale internationale des entreprises et la recherche (CICTAR) de l'ISP et le Réseau des syndicats pour la justice fiscale (NUTJ) afin de mobiliser le soutien en faveur de la recherche et des campagnes sur la justice fiscale.

C. Dette publique : mettre fin à l'austérité, donner la priorité à une vie digne

Le service de la dette absorbe 40% des budgets nationaux. Cette situation détourne des fonds essentiels destinés à des services indispensables tels que les soins de santé, l'éducation, les salaires et la résilience climatique. 82% des pays endettés sont confrontés à des crises alimentaires, ce qui aggrave le fardeau du travail domestique non rémunéré.

Les racines de cette crise remontent aux modèles économiques de l'époque coloniale. Les industries extractives du Sud global fournissent des matières premières aux fabricants du Nord global, entravant ainsi l'industrialisation, la création d'emplois locaux, le progrès technologique et les revenus provenant des secteurs à forte valeur ajoutée. Cette situation est exacerbée par la chute des prix des matières premières et les défauts de paiement, les paiements d'intérêts absorbant 20% des recettes fiscales. La corruption et les pratiques d'emprunt opaques continuent de perpétuer les cycles d'austérité. Les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale donnent la priorité à l'extraction des ressources et à des hausses d'impôts régressives, renforçant ainsi la dépendance à l'égard des Partenariats Public-Privé.

La crise de la dette illustre les inégalités structurelles, les pays du Sud global étant pris au piège dans un cycle d'exportation de matières premières et d'importation de produits transformés. Cette dynamique limite les possibilités d'industrialisation et de développement des compétences, perpétuant ainsi la dépendance.

Pour lutter efficacement contre la crise de la dette, il est essentiel de démanteler l'héritage colonial, de remettre en question les conditions d'emprunt abusives et de se concentrer sur la fourniture de services publics de qualité au bénéfice de tous.les citoyen.ne.s. En mobilisant les ressources nationales grâce à une fiscalité équitable, en contrôlant les bénéficiaires de la dette et en investissant dans des industries durables, les pays peuvent se libérer des contraintes de l'austérité et bâtir des économies équitables et résilientes.

Il est urgent de s'attaquer à la question de la dette publique dans la région.

Nous, les affiliés, nous engageons à :

1. Sensibiliser nos membres aux conséquences à long terme de la dette sur la société et les travailleurs.euses, tout en nous associant à des organisations de la société civile (OSC) pour exiger la transparence dans l'utilisation de la dette extérieure.
2. Promouvoir des mécanismes d'endettement équitables, y compris des options d'allègement donnant la priorité aux citoyen.ne.s vulnérables plutôt qu'aux débiteurs irresponsables.
3. Soutenir les examens visant à identifier les bénéficiaires de la dette publique afin de jeter les bases d'une restructuration de la responsabilité.
4. Mener campagne contre la corruption dans le domaine de la dette souveraine en renforçant les institutions de lutte contre la corruption et en annulant les dettes illégitimes, telles que les prêts iniques issus d'accords opaques.
5. Intensifier les efforts en matière de justice fiscale, notamment en mettant en place des prélèvements sur les fortunes off-shore et des taxes sur les gains exceptionnels afin de renforcer les ressources nationales.
6. Explorer des modèles économiques alternatifs qui réduisent la dépendance à l'exportation de matières premières, en donnant la priorité à l'industrialisation, à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance sous l'impulsion d'un État développementaliste.

D. Justice commerciale : résister aux accords abusifs

Malgré le discours optimiste qui entoure les accords de libre-échange (ALE) entre l'Afrique et les Pays arabes, de nombreux expert.e.s, y compris les syndicats, restent sceptiques quant à leur capacité à apporter une prospérité généralisée. Au cœur de ce scepticisme se trouve le fait que les ALE reposent sur le capitalisme de libre marché et un modèle de développement axé sur les exportations qui privilégie la déréglementation, l'accès au marché pour les multinationales et la libéralisation de secteurs clés, souvent au détriment de l'industrie nationale, des services publics et des droits des travailleurs.euses. Ils ont renforcé les dynamiques de pouvoir asymétriques. Ces accords affaiblissent souvent la capacité des gouvernements à soutenir des secteurs stratégiques, à protéger la souveraineté alimentaire ou à faire respecter les normes environnementales et du travail, exacerbant ainsi la dépendance et le sous-développement au lieu de les inverser.

Les accords de libre-échange et les traités bilatéraux d'investissement incluent souvent le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) dans leur protocole d'investissement. Ce mécanisme offre aux investisseurs un droit de recours, garantissant leur protection et l'application de ces protections à l'échelle internationale lorsque les réglementations nationales, mises en place dans l'intérêt de l'État, compromettent les possibilités de profit des entreprises multinationales.

Au fil des ans, les propositions de réforme du RDIE, telles que celles présentées par le troisième groupe de travail de la CNUDCI et l'Union européenne pour la création de tribunaux multilatéraux d'investissement (TMI), n'ont pas réussi à résoudre le problème fondamental du RDIE : le pouvoir illimité qu'il confère aux entreprises de poursuivre des États souverains. Partout dans le monde, ces tribunaux ont accordé à de grandes entreprises et à des particuliers fortunés des milliards de dollars provenant des poches des contribuables, souvent en compensation de lois adoptées dans l'intérêt public. À l'heure actuelle, 150 affaires RDIE sont en cours contre des États africains. Et ce ne sont là que les affaires RDIE publiques et répertoriées dans une base de données publique des Nations unies. La région poursuivra sa campagne contre le RDIE dans les ALE et les TMI, y compris dans la récente Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

En conséquence, nous, les affiliés, nous engageons à :

1. Évaluer le contenu des accords proposés et existants à la lumière des aspirations, des priorités et des stratégies de développement régional des pays africains et arabes ;

2. Mener des recherches et diffuser des informations sur l'impact des différents accords commerciaux et investissements dans différentes régions et différents pays dans le contexte du RDIE et d'autres préoccupations commerciales connexes soulevées par des expert.e.s et des syndicats ;
3. Mener campagne contre les accords commerciaux et d'investissement préjudiciables dans le contexte de la mondialisation et de la digitalisation, y compris les traités bilatéraux d'investissement ;
4. Nous opposer aux accords qui portent atteinte aux services publics, facilitent la privatisation, sapent la municipalisation et contiennent des clauses RDIE (en particulier le traité sur la charte de l'énergie) ;
5. Dénoncer la corruption et lutter pour le renforcement des institutions chargées d'enquêter et de poursuivre les fonctionnaires corrompus ;
6. Mobiliser la résistance populaire : établir des alliances avec la société civile et les ONG actuellement impliquées dans la défense du commerce et nouer des partenariats avec les associations militantes.

E. Lutter pour des services publics de qualité et contre la privatisation

Le Plan d'action mondial (PoA) de l'ISP, Section 6.1.1, stipule que « des services publics de qualité sont le fondement d'une société juste et d'une économie forte ». Ils rendent les communautés et les économies plus équitables et plus résistantes aux crises et aux catastrophes, et protègent les plus vulnérables, à savoir les enfants, les malades, les chômeurs.euses, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les groupes marginalisés. Les services publics sont les principaux outils dont dispose l'État pour remplir ses obligations en matière de droits humains, d'égalité des genres et de justice sociale.

La Section 6.1.4 souligne en outre que la lutte contre la privatisation ne consiste pas seulement à empêcher la vente des services publics, mais qu'il s'agit d'une lutte pour le type de société que nous voulons, une société fondée sur la justice sociale, l'équité et la démocratie, qui serve les intérêts du peuple.

La menace de la privatisation en Afrique et dans la région arabe : au cours de la dernière décennie, la région a été le théâtre d'une série de privatisations dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'électricité et de l'éducation, notamment au Rwanda, au Nigeria, en Tunisie, en Jordanie, au Maroc et au Ghana. Les partisans de la privatisation soutiennent que le secteur privé présente une efficacité et une performance supérieures en matière d'investissements dans les infrastructures. Cependant, les recherches menées par le PSIRU et d'autres organismes ont démontré que ces mythes sont le fruit de mensonges propagés par les entreprises.

L'ISP collabore activement avec ses affiliés et des organisations de la société civile (OSC) pour résister aux efforts de privatisation, notamment celle de l'eau au Nigeria et de l'électricité en Tunisie. Si l'ISP et ses partenaires ont réalisé certains progrès, des défis persistent, en particulier dans le secteur de l'énergie. Plus important encore, les affiliés ont réussi à développer les compétences nécessaires pour négocier et protéger les droits des travailleurs.euses dans les industries privatisées.

La lutte contre la privatisation est un combat pour la propriété publique, les droits des travailleurs.euses et la justice sociale. En mobilisant les affiliés, en construisant des alliances et en plaident pour des changements politiques, nous pouvons garantir que des services publics de qualité restent accessibles à tous et à toutes.

Au cours de la période à venir, nous, les affiliés, sommes déterminés à :

1. Renforcer notre résistance contre la privatisation menée par les entreprises en nous dotant d'outils et de stratégies efficaces pour contrer l'influence du secteur privé.
2. Construire des alliances avec les OSC et les partenaires progressistes aux niveaux national, régional et mondial afin d'amplifier les campagnes contre la privatisation.
3. Partager les meilleures pratiques par le biais de réseaux sectoriels, afin de permettre aux affiliés de tirer les enseignements des initiatives anti-privatisation couronnées de succès à travers le monde.
4. Plaider en faveur de la remunicipalisation des services privatisés et soutenir la résiliation anticipée des contrats sans pénalités pour les gouvernements, tout en garantissant des protections dans les secteurs privatisés.
5. Contester les Partenariats Public-Privé (PPP) en mettant en évidence leurs effets néfastes sur l'économie et promouvoir les Partenariats Public-Public (PuP) comme une alternative plus équitable pour le financement des services publics.
6. Relier les questions de privatisation aux droits syndicaux, en favorisant la solidarité entre les pays et les secteurs afin de renforcer notre pouvoir de négociation collective

F. La justice climatique maintenant

Les travailleurs.euses exigent l'équité face à l'effondrement écologique : l'Afrique et la région ANMO sont confrontées à des menaces climatiques existentielles alors qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 2 à 4% des émissions mondiales, tandis que les pays du Nord global, responsables de 92% des émissions excessives de CO₂, se soustraient à leurs responsabilités. La crise climatique est étroitement liée à l'exploitation coloniale, à la privatisation des entreprises et aux inégalités systémiques, effaçant des décennies de progrès en matière de développement.

Les réalités régionales sont marquées par des crises de l'eau et de la chaleur et l'effondrement des services publics. D'ici 2030, 250 millions d'Africain.e.s subiront un stress hydrique sévère et les sécheresses menaceront les moyens de subsistance de 60% de la main-d'œuvre africaine qui dépend de l'agriculture.

Ailleurs, les cyclones, les inondations et les typhons dévastent les habitations et les infrastructures publiques. La région ANMO se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, mettant en danger 50 millions de travailleurs.euses en extérieur dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, des administrations locales et de l'économie informelle. Cela exerce une pression excessive sur les travailleurs.euses qui fournissent des services publics tels que la santé, l'eau, l'énergie, la gestion des déchets et d'autres services de gestion locale et communautaire.

Rien qu'en 2023, les catastrophes climatiques ont déplacé 7,5 millions d'Africain.e.s, tandis que des villes côtières comme Lagos et Alexandrie luttent contre une élévation du niveau de la mer qui menace leur existence. Les hôpitaux croulent sous les vagues de chaleur et le fardeau croissant des maladies, tandis que les réseaux énergétiques vieillissants et les services publics sous-financés ne parviennent pas à répondre à la demande liée au climat.

Une « transition juste » vers une économie à faible intensité de carbone nécessite des services publics résilients et de qualité afin de garantir que les plus vulnérables ne supportent pas le fardeau le plus lourd. Or, la prestation des services publics est mise à mal, car les services de santé, d'eau et d'assainissement, ainsi que les services énergétiques, déjà sous pression, sont encore davantage compromis par le changement climatique.

Les travailleurs.euses en première ligne sont confronté.e.s à des risques professionnels croissants, les femmes et les jeunes femmes adultes étant touchées de manière disproportionnée. Alors que la sécurité et la santé sont des droits fondamentaux, les travailleurs.euses de la santé et des collectivités locales (par exemple, le personnel chargé du traitement des eaux usées et des déchets) ne disposent

pas d'équipements de protection dans des environnements de travail mortels en raison de la chaleur et de la présence d'insectes. Ces travailleurs.euses des services publics et d'autres personnes qui exercent des activités sensibles au climat, comme l'agriculture et la collecte des déchets, travaillent dans une chaleur torride sans congés maladie, sans assurance ni mesures de protection.

Les fausses transitions abondent. Par exemple, certains projets liés aux énergies renouvelables reproduisent déjà les abus liés aux combustibles fossiles, tels que la précarisation, les salaires de misère et l'interdiction des syndicats. Les parcs éoliens sud-africains paient 1,50 dollar de l'heure, tandis que les centrales solaires algériennes risquent de licencier 20 000 travailleurs.euses du secteur pétrolier sans formation. Les femmes assument 80% du travail non rémunéré (par exemple, la collecte d'eau dans les régions touchées par la sécheresse en Somalie), car les catastrophes aggravent la charge des soins.

Des politiques de sécurité et de santé au travail (SST) résilientes au changement climatique sont nécessaires pour les travailleurs.euses des services publics, qui doivent répondre aux besoins de la population dans un contexte de crise climatique croissante qui touche les plus marginalisés de la société.

Nous, travailleurs.euses du secteur public, réaffirmons notre engagement à lutter contre la crise climatique. Nous insistons sur le mandat de l'Accord de Paris en faveur d'une transition juste et, à cet égard, notons que les solutions climatiques n'ont de sens que si elles éradiquent la pauvreté, redistribuent le pouvoir et respectent la dignité du travail.

En conséquence, nous, les affiliés, nous engageons à :

1. Plaider auprès des gouvernements pour qu'ils conçoivent et mettent en œuvre des politiques climatiques visant à renforcer la résilience des services ; créer des emplois décents et protégés pour les jeunes femmes et hommes, les travailleurs précaires et ceux de l'économie informelle et rurale.
2. Intégrer les droits du travail, la protection sociale et le dialogue social dans toutes les politiques climatiques ; garantir l'absence de travail des enfants et de travail forcé, respecter la non-discrimination et protéger les droits à la négociation collective.
3. Exiger l'annulation des dettes illégitimes, car 80% des prêts climatiques agravent les crises en Afrique ; remplacer les prêts néfastes par des subventions financées par la taxation des bénéfices des énergies fossiles, comme les 30 milliards de dollars par an prévus par les géants pétroliers de l'UE.
4. Démocratiser l'énergie sous contrôle public : renforcer les services publics d'énergie afin de mener la transition vers les énergies renouvelables et garantir l'accès universel à une énergie moderne, en donnant la priorité aux besoins des communautés plutôt qu'aux intérêts des entreprises.
5. Collaborer avec la société civile pour mettre fin aux projets d'exploitation tels que les pipelines de TotalEnergies en Afrique de l'Est et exiger des réparations de la part des pays du Nord global pour leurs crimes climatiques (par exemple, la destruction de l'environnement causée par les marées noires de Shell dans le delta du Niger).
6. S'opposer aux accords commerciaux qui compromettent la capacité des pays à opérer une transition juste et faciliter la propriété publique des infrastructures climatiques et énergétiques.

G. Protection sociale universelle

Un fondement pour la dignité et l'égalité. La protection sociale universelle (PSU) est un droit humain fondamental inscrit dans le droit international, notamment dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). En Afrique et dans la région ANMO, où persistent les inégalités, l'informalité et l'héritage colonial, la PSU représente à la fois un impératif

moral et une solution pratique pour remédier à l'exclusion systémique et garantir la dignité pour tous et toutes. Seuls 17,4% des habitant.e.s d'Afrique et 33,7% des Pays arabes ont accès à une protection sociale (OIT, 2023). 86% de la main-d'œuvre africaine travaille dans le secteur informel, principalement des femmes, sans pension de retraite, ce qui perpétue la pauvreté inter-générationnelle. En ce qui concerne la vulnérabilité climatique, alors que 58% des Africain.e.s sont confronté.e.s à des risques climatiques graves, moins de 10% disposent de filets de sécurité adaptés au climat. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la fragilité des filets de sécurité existants, plongeant des millions de personnes dans la pauvreté multi-dimensionnelle. Aujourd'hui, la superposition des crises, l'instabilité économique, les catastrophes climatiques et les bouleversements politiques exigent une action immédiate.

La protection sociale universelle n'est pas un privilège, c'est un droit fondamental, et grâce à une lutte cohérente et coordonnée qui garantit des services publics de qualité pour la dignité, elle deviendra une réalité pour tous les travailleurs.euses en Afrique et dans les Pays arabes. Les gouvernements devraient taxer 1% des habitants les plus riches de la région et mettre fin à l'austérité.

En conséquence, nous, les affiliés, nous engageons à :

1. Mener campagne pour un accès élargi aux soins de santé et la participation des travailleurs.euses à la gouvernance du système de santé ;
2. Mener campagne pour des systèmes de retraite efficaces, gérés par les pouvoirs publics et représentant les travailleurs.euses ;
3. Exiger l'intégration de la protection sociale dans les plans d'adaptation au changement climatique.

IV. RESPECT ET DIGNITÉ POUR TOUS ET TOUTES

A. Introduction

L'emploi public en Afrique et dans les Pays arabes reste entaché par une discrimination systémique à l'encontre des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des minorités ethniques, des personnes ayant des opinions religieuses divergentes, y compris celles ayant une orientation sexuelle différente. Notre mouvement reconnaît que la dignité passe par l'équité : des lieux de travail inclusifs, des services publics accessibles et une représentation équitable pour tous et toutes. Afin de démanteler les barrières structurelles, nous nous engageons à intégrer l'intersectionnalité dans chaque initiative, en veillant à ce qu'aucun.e travailleur.euse ne soit laissé.e pour compte. Les travailleurs.euses des services publics et leurs syndicats jouent un rôle essentiel pour garantir que les lieux de travail du secteur public soient inclusifs et exempts de discrimination, de violence et de stigmatisation. Les priorités de la région sont énumérées ci-dessous.

B. Justice de genre

Les femmes et les filles sont prises au piège dans un enchevêtrement de crises marquées par la violence fondée sur le genre généralisée, les disparités salariales persistantes, la sous-représentation dans les postes de direction et les effets dévastateurs du changement climatique, en particulier dans les zones de conflit telles que la Palestine, le Soudan et la République démocratique du Congo (RDC). Le fléau de la violence sexuelle et des déplacements de population exacerbé ces injustices, soulignant l'urgence d'un changement systémique. Malgré les dispositions de la Résolution 1325 des Nations unies qui préconisent la participation active des femmes aux processus de paix, celles-ci restent marginalisées, tandis que les mesures de privatisation et d'austérité alourdissent encore leur charge en matière de soins.

Au cours des cinq dernières années, nous avons assisté à une recrudescence effrayante des conflits violents et des violations des droits humains en Afrique et dans le monde arabe, en particulier au Mali, au Burkina Faso, en RDC et en Palestine, où les femmes et les enfants souffrent de manière disproportionnée. La situation en Palestine s'est considérablement dégradée à la suite de l'invasion israélienne de Gaza en octobre 2023, aggravant les inégalités existantes et limitant considérablement l'accès aux moyens de subsistance.

Dans le contexte de l'escalade de la crise en RDC, la situation humanitaire a dégénéré en une catastrophe caractérisée par des déplacements massifs et une augmentation alarmante des violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles.

En réponse, nos affiliés sont fermement déterminés à relever ces défis urgents, à défendre les droits des femmes et à garantir une protection solide contre les violences fondées sur le genre. Nous sommes résolus à mener à bien notre mission qui consiste à créer un avenir où l'égalité des genres n'est pas seulement une aspiration, mais une réalité.

Plus précisément, nous, les affiliés de la région, nous engageons notamment à :

1. Continuer à participer et à contribuer aux efforts mondiaux, régionaux et nationaux visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre ;
2. Défendre des services publics de qualité inclusifs dans le contexte de la dignité des femmes et de la société, et garantir l'accès aux services publics pour tous et toutes, quel que soit leur statut ;

3. Nous opposer à toute forme de privatisation en nouant des alliances avec des organisations de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres;
4. Plaider en faveur de l'élimination des inégalités salariales entre genre en menant campagne pour l'égalité de rémunération pour un travail égal entre les hommes et les femmes ;
5. Intensifier les efforts visant à éliminer les obstacles à la pleine participation des femmes à tous les niveaux, du lieu de travail aux structures dirigeantes de leurs syndicats, ainsi que dans les espaces civiques ;
6. Plaider en faveur de la protection des droits des femmes et de leur accès à une assistance et à des soins ;
7. Mener des campagnes contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et pour la ratification des normes du travail relatives aux genres, en particulier les Conventions n°100, 111, 156, 190 et 183 de l'OIT, ainsi que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW).

C. Autonomisation des jeunes travailleurs.euses

Le chômage des jeunes dans la région ANMO et en Afrique sub-saharienne contribue à la migration massive et au travail informel. Les catastrophes climatiques déplacent chaque année 1,2 million de jeunes agriculteurs.trices en Afrique de l'Est, les contraignant à accepter des emplois précaires et sous-payés. Sans solidarité inter-générationnelle, les syndicats risquent de perdre toute leur pertinence. Malgré une croissance significative du capital, le nombre d'emplois créés et le niveau de développement dans la région ne suivent pas le rythme. En conséquence, des centaines de milliers de jeunes quittent la région à la recherche d'opportunités d'emploi dans les pays du Nord global, privant ainsi leur pays d'origine de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à leur développement.

Les jeunes sont souvent exclu.e.s des syndicats en raison des taux de chômage élevés, et cette situation est aggravée par la montée de l'emploi précaire, comme la précarisation, où les travailleurs.euses sont confronté.e.s à l'insécurité de l'emploi, à de bas salaires et souvent à l'absence de représentation syndicale.

Les jeunes travailleurs.euses sont essentiel.le.s pour l'avenir du mouvement syndical et de la société dans son ensemble. Il est crucial de les impliquer dans le mouvement syndical afin de favoriser leur engagement dans la lutte pour des services publics de qualité, garants de la dignité des travailleurs.euses et de la société. Ces jeunes travailleurs.euses formeront la prochaine génération de responsables syndicaux.ales dans la région.

La région a besoin de jeunes travailleurs.euses prêts à affronter le capital sous ses différentes formes et manifestations et qui doivent être habilité.e.s à s'organiser au sein de leurs communautés. Avec le soutien des responsables régionaux.ales, de certaines organisations affiliées et de la FòRSA, un programme d'éducation et de mentorat appelé « Programme d'éducation et de mentorat des jeunes travailleurs.euses » (YEMP) a été mis en place. Ce programme vise à renforcer les capacités des jeunes travailleurs.euses, à améliorer leur compréhension de la société de classes dans laquelle les syndicats opèrent à travers une perspective de classe, à approfondir leurs connaissances de l'économie politique qui affecte les syndicats et à leur fournir les outils nécessaires à l'organisation et à la mobilisation.

À cette fin, les affiliés de la région s'engagent, entre autres, à prendre les mesures suivantes :

1. Promouvoir le programme d'éducation et de mentorat des jeunes travailleurs.euses de l'ISP Afrique et des Pays arabes (YEMP) au sein de leurs réseaux de jeunes travailleurs.euses et de leurs comités. La mise en place et la mise en œuvre du YEMP permettront aux jeunes travailleurs.euses du mouvement syndical d'accéder à l'information, à la formation et au

- mentorat afin de les préparer à devenir la prochaine génération de responsables syndicaux.les engagé.e.s dans la défense des services publics.
2. Veiller à ce que les jeunes travailleurs.euses soient intégré.e.s à tous les niveaux de la direction et des activités syndicales afin d'assurer la survie et la croissance du mouvement syndical.
 3. Partager les outils qui favorisent la mobilisation et le recrutement des jeunes grâce à des idées novatrices, notamment les plateformes de médias sociaux et les initiatives de renforcement des capacités.
 4. Continuer à exiger la création d'emplois dans le secteur public.
 5. Garantir des dispositions statutaires en faveur du leadership et de l'autonomisation des jeunes dans leurs statuts.

D. Droits des migrant.e.s, des réfugié.e.s et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)

L'Afrique compte 9 des 24 pays les plus touchés par les déplacements de population dans le monde. Plus de 7,4 millions de Syrien.ne.s et 22 millions de Yéménites sont confronté.e.s à de graves crises humanitaires, tandis que les catastrophes climatiques et les conflits en cours déplacent des millions d'autres personnes. En outre, les travailleurs.euses migrant.e.s, en particulier les professionnel.le.s de la santé, sont souvent victimes d'exploitation et n'ont pas accès à la protection sociale.

Le Nigeria, avec une population de 234,6 millions d'habitant.e.s, compte le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) en Afrique, suivi de la République démocratique du Congo et du Soudan. En Syrie, plus de 7,4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays entre 2011 et 2024. Par ailleurs, la guerre au Yémen est désormais considérée comme la pire crise humanitaire au monde, avec plus de 22 millions de personnes ayant besoin d'une aide et d'une protection urgentes. Alors que le conflit entre dans sa quatrième année, des millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, ce qui expose le pays à un risque élevé de choléra et d'autres épidémies.

Au cours de la dernière décennie, les migrations intra-africaines et arabes ont considérablement augmenté par rapport à l'émigration. Si les migrations de main-d'œuvre en Afrique sont principalement intra-régionales (80%) et concernent surtout des travailleurs.euses peu qualifié.e.s, l'émigration de professionnel.le.s qualifié.e.s, en particulier dans le secteur de la santé, reste une préoccupation majeure.

L'Afrique a l'un des fardeaux sanitaires les plus lourds au monde et le ratio de travailleurs.euses de santé par habitant.e le plus faible. Certaines études suggèrent que le continent sera confronté à une pénurie de 6 millions de travailleurs.euses de la santé d'ici 2030. Sur les 57 pays identifiés par l'OMS, 36 sont actuellement confrontés à une crise des effectifs de santé.

Les migrant.e.s, les réfugié.e.s et les (PDI) ont droit à un travail décent et à une protection sociale. Ils/Elles doivent avoir accès aux services publics et sociaux, qui sont essentiels à leur autonomisation et à leur intégration.

À cette fin, les affiliés s'engagent à :

1. Plaider en faveur de la bonne gouvernance, de la paix et de la stabilité dans la région.
2. Continuer à lutter contre toutes les formes de persécution, de violence et de discrimination à l'encontre des millions de migrant.e.s, de réfugié.e.s et de personnes déplacées dans notre région.
3. Sensibiliser, renforcer les capacités, syndiquer les travailleurs.euses migrant.e.s et influencer les politiques en matière de migration, de réfugié.e.s et de PDI ;

4. Faire pression et plaider en faveur d'une approche fondée sur les droits dans la gouvernance mondiale, régionale et nationale des questions de migration, de déplacement et de réfugié.e.s, et exiger que les États respectent leurs obligations en matière de droits humains, telles qu'elles sont consacrées dans les conventions des Nations unies et de l'OIT ;
5. Plaider en faveur de la protection des droits humains des migrant.e.s, des réfugié.e.s et des PDI et de leur plein accès à des services publics de qualité, inclusifs, à un travail décent et à la sécurité sociale et, à cet égard, s'opposer à la privatisation des services destinés aux migrant.e.s, aux réfugié.e.s et aux PDI ;
6. Intégrer les droits des migrant.e.s, des réfugié.e.s et des personnes déplacées dans la campagne de l'ISP sur le droit à la santé et plaider en faveur de l'accès à tous les services publics, y compris ceux des camps de PDI ;
7. Travailler avec les acteurs concernés pour promouvoir le travail décent et le recrutement équitable et éthique, et poursuivre la campagne visant à éliminer la politique et la pratique consistant à imposer des frais de recrutement aux travailleurs.euses migrant.e.s.
8. Défendre le travail décent et la sécurité des travailleurs.euses de première ligne qui fournissent des services publics aux PDI, y compris les travailleurs.euses du secteur public qui sont eux/elles-mêmes déplacé.e.s, et les syndiquer ;
9. Collaborer avec les acteurs concernés, notamment l'OIT et l'OMS, afin de promouvoir le recrutement équitable et éthique des travailleurs.euses de la santé, de défendre le travail décent et de plaider en faveur de l'équité et de la durabilité pour les travailleurs.euses du secteur de la santé.

E. Inclusion des travailleurs.euses en situation de handicap

Quatre-vingts millions de personnes en situation de handicap en Afrique sont victimes d'une exclusion importante de l'emploi et des protections sociales. Les femmes en situation de handicap gagnent 20% de moins que leurs homologues masculins et assument une part disproportionnée des tâches domestiques non rémunérées. Il est alarmant de constater que seuls 28% des pays africains mettent en œuvre des politiques inclusives à l'égard des personnes en situation de handicap.

Selon le Centre d'Études africaines, les personnes en situation de handicap représentent 15% de la population mondiale, soit environ 80 millions de personnes vivant en Afrique. Ce groupe comprend les personnes souffrant de handicaps physiques, mentaux, intellectuels ou sensoriels de longue durée, qui les empêchent souvent de participer pleinement et efficacement à la vie active et à la société.

Nous reconnaissons que, à quelques exceptions près, les travailleurs.euses en situation de handicap peuvent apporter une contribution significative à la société, notamment sur le lieu de travail, dans l'économie et dans les syndicats.

Pour relever ces défis, nous, affiliés, nous engageons à :

1. Promouvoir l'élaboration de politiques nationales et professionnelles tenant compte du handicap et étroitement liées à la santé et à la sécurité au travail et à l'inspection du travail.
2. Inclure des clauses de protection spécifiques pour les personnes en situation de handicap dans les conventions collectives et les structures de direction syndicale.
3. Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la stigmatisation et la discrimination.
4. Plaider en faveur de mesures d'aménagement obligatoires sur le lieu de travail, telles que les technologies d'assistance et les horaires de travail flexibles.
5. Mener des campagnes pour ratifier et appliquer la Convention n°111 de l'OIT (Discrimination en matière d'emploi et de profession) et la Convention n°190 de l'OIT (Violence et harcèlement au travail)

6. Collaborer avec les mouvements populaires, les ONG et les gouvernements progressistes pour lutter contre l'exclusion induite par les entreprises.

V. SOLIDARITÉ ET FONDS DE SOLIDARITÉ

A. Introduction

La solidarité est un mot chargé de sens, qui exprime toute la force collective et le pouvoir d'action des syndicats. Elle nous rappelle sans cesse que l'atteinte à l'un.e d'entre nous est une menace faite à tous.tes.

C'est l'engagement actif à se serrer les coudes, à se battre côté à côté dans les négociations, les grèves, les piquets de grève ou pour défendre un.e collègue attaqué.e. C'est le moteur du mouvement syndical.

La véritable solidarité signifie sacrifier son confort personnel pour le bien commun et contribuer à transformer les faiblesses individuelles en force collective. L'arme la plus puissante du mouvement syndical contre l'exploitation et toutes les formes d'injustice sociale est la solidarité : « Uni.e.s, nous négocions ; divisé.e.s, nous mendions ».

B. Le Fonds de solidarité de l'ISP

Le Fonds régional de solidarité de l'ISP Afrique est un élément clé du soutien mutuel et de la force collective au sein de notre mouvement régional. Créé en 1994 à la suite d'un mandat collectif lors d'une Conférence régionale africaine de l'ISP, le Fonds exprime le principe syndical fondamental de la solidarité en action. Il s'agit d'un mécanisme essentiel, piloté par les membres, qui apporte un soutien tangible aux syndicats affiliés dans le besoin.

En tant que fonds, il permet aux affiliés disposant de capacités plus importantes d'apporter un soutien vital à leurs syndicats frères en difficulté. En mettant en commun les contributions volontaires de toute la région, le Fonds veille à ce qu'aucun syndicat membre ne soit étranglé par des besoins critiques. Cette approche collective d'entraide aide l'ISP Afrique à rester unie comme une famille, renforçant ainsi notre interdépendance et notre engagement commun en faveur des droits des travailleurs.euses.

Afin de garantir une distribution équitable, transparente et responsable de ces ressources vitales, des statuts spécifiques approuvés par le Comité exécutif régional africain de l'ISP (AFREC) guideront la gestion du Fonds de solidarité, en précisant :

- les critères d'éligibilité ;
- les types d'aide disponibles ;
- les procédures de demande et de prise de décision, et
- les mécanismes de responsabilité.

